

QUEBEC, 25 novembre 1843.

MONSIEUR LE CURÉ,

ATTENDU que la question de l'admission d'une certaine classe de paroissiens, autre que celle des marguilliers, aux assemblées de fabrique pour les élections de marguilliers et les redditions de comptes, a été la cause de difficultés assez sérieuses dans un certain nombre de paroisses du diocèse, il m'a semblé important d'adopter quelque moyen de prévenir le retour de semblables difficultés, qui ne peuvent que compromettre les intérêts de la religion et détruire la charité. Or, après avoir pris l'avis de mon digne Coadjuteur et des principaux membres du clergé, le moyen qui paraît le plus propre à atteindre un but si désirable, c'est de permettre que tout paroissien propriétaire puisse prendre part aux assemblées qui ont lieu dans les paroisses pour les fins ci-dessus mentionnées. Je me détermine en conséquence à vous informer que je vous laisse toute liberté d'inviter et d'admettre, s'ils ne le sont déjà, les *paroissiens propriétaires*, avec les marguilliers anciens et nouveaux, aux assemblées que vous convoquerez à l'avenir pour les élections de marguilliers et les redditions de comptes; à moins que votre fabrique, que vous consulterez sur ce changement, ne juge à propos de s'y opposer. Dans tous les cas, en convoquant ces assemblées au prône, il ne faudra pas manquer d'en indiquer le sujet.

J'ai lieu d'espérer que cette concession qui, à raison des circonstances, paraît indispensable, au jugement de personnes sages et expérimentées, aura l'heureux effet que nous en attendons pour la tranquillité et la paix dans nos paroisses. Vous saurez, je n'en doute pas, faire comprendre à tous les paroissiens propriétaires combien il importe qu'ils ne fassent usage du privilège qui leur est accordé, que pour le bien de la religion et l'intérêt de la fabrique.

La présente ne concerne point les paroisses de la cité de Québec, où il est nécessaire que les anciens usages soient maintenus.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ JOS. EV. DE QUEBEC.

*Pour vraie copie,*

*Secrétaire.*